Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 040-214002842-20231006-D2023_27-AU

St-Vincent de Tyrosse
Entre terre et mer, la vie

DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° D2023_27

OBJET : MISE EN VENTE DE FEUILLUS

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur les sites en ligne Agora store, Le Bon Coin et proposés aux agents communaux. Il en est de même pour les encombrants.

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU la délibération 20230925_12 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU que l'élagage de certains espaces verts a entrainé environ 20 stères de feuillus divers,

CONSIDÉRANT que l'évacuation des grumes et bois est nécessaire pour déblayer le Centre Technique Municipal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De proposer à la vente les 20 stères de feuillus pour un montant total de 400€.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 6 octobre 2023

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
40230

Le Maire,
Régis CELEZ

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse
24 Avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE
05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com
www.ville-tyrosse.fr

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.